



Appel à candidature au poste de Préfet(e) des Internats

Le **CES Saint-Vincent** recrute un(e) **Préfet(e) des Internats**.

Situés à Soignies, les internats « Saint-Vincent » et « Les Ormes » peuvent accueillir jusqu'à 100 garçons et 48 filles, inscrit-e-s dans nos établissements d'enseignement secondaire.

Le poste est à pourvoir pour la rentrée du 25 août 2025 et sera attribué à :

- une personne pouvant justifier d'une expérience utile ;
- capable de s'intégrer dans le projet éducatif du CES Saint-Vincent et de ses Internats ;
- titulaire d'un diplôme d'éducateur/trice A1 ou d'assistant(e) social(e), ou d'un diplôme pédagogique.

Profil recherché :

- manifester une adhésion aux valeurs de l'enseignement libre catholique (cfr Mission de l'école chrétienne) ainsi qu'au projet éducatif du CES Saint-Vincent ;
- faire valoir un leadership :
 - pouvoir initier et encourager des projets innovants et fédérateurs ;
 - avoir une capacité à diriger une équipe éducative ;
 - gérer des relations humaines constructives avec les différents partenaires de l'internat ;
 - savoir déléguer ;
- montrer une très grande disponibilité ;
- faire valoir une capacité à gérer l'organisation administrative, financière et logistique d'un internat ;
- communiquer de manière directe et claire ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- disposer d'un permis de conduire B.

Le dossier de candidature doit être adressé à Monsieur Demelenne soit par courriel (damien.demelenne@ces-st-vincent.org) soit par courrier ou déposé au « secrétariat des professeurs » du CES, **avant le 18 août 2025**, à l'attention de :

Monsieur Demelenne, Président du Pouvoir Organisateur du CES Saint-Vincent
Chaussée de Braine, 22
7060 Soignies

Le dossier de candidature comprendra un CV, une lettre de motivation manuscrite et une brève description de la vision de la fonction.

Un entretien de présélection sera fixé selon un horaire qui sera communiqué aux candidats.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur Hervé MOURY (herve.moury@ces-st-vincent.org ou au 0470 045994), Préfet des Internats et Monsieur Benoît Lheureux (benoit.lheureux@ces-st-vincent.org ou au 0477 357254), directeur référent des Internats.

Les démarches en vue d'une candidature ainsi que les candidatures elles-mêmes feront l'objet de la plus grande discrétion.

TACHES DU RESPONSABLE DES INTERNATS

Repréciser le projet éducatif de l'internat en l'exprimant pour aujourd'hui, en lien avec le projet éducatif spécifique du CES Saint-Vincent qui met l'élève au centre de ses préoccupations.

Développer une pédagogie intégrée entre les établissements et les internats en assurant notamment le suivi de la collaboration entre les enseignants et les éducateurs de l'internat dans le souci du meilleur suivi pédagogique des élèves internes ; organiser le travail de professeurs offrant un soutien scolaire aux internes.

Représenter nos internats lors de réunions ou de rencontres les concernant.

Développer une communication efficace tant vers l'intérieur que vers l'extérieur, afin de développer un climat de confiance, un sentiment positif d'appartenance et une image positive de l'internat, notamment par le développement de projets qui le mettent en valeur. Utiliser les outils numériques adéquats pour communiquer tant à l'extérieur qu'à l'intérieur (site internet, newsletter, mails , ...) et ce, en collaboration avec les responsables IT et les directions.

Veiller à la présentation du projet éducatif (projets éducatif et pédagogique) **aux familles au moment des inscriptions à l'internat** et aux membres de l'équipe éducative de l'internat lors de leur recrutement, à l'information et la documentation du personnel de l'internat sur les orientations pédagogiques des établissements scolaires et les obligations qui se rapportent à leur fonction.

Participer aux réunions de coordination des directions et à la **Commission Internats** de l'Organe d'Administration (OA), préparer les points concernant l'internat.

Assurer l'encadrement et la gestion des éducatrices et éducateurs, en lien étroit avec le référent par :

- l'engagement, l'organisation de leur travail, l'élaboration des horaires, l'organisation des réunions d'éducateurs et l'aménagement des horaires en cas d'absence ;
- le remplacement occasionnel d'un membre du personnel absent, en ce compris les nuits ;
- l'évaluation du travail des membres du personnel de l'internat, notamment au moyen d'entretiens de fonctionnement, selon un calendrier déterminé avec l'OA ;
- l'élaboration d'un plan global et individuel de formation pour les membres de l'équipe éducative de l'internat ;
- le respect de la législation dans toutes les relations de travail du personnel de l'internat.
- une présence régulière auprès des équipes éducatives et des élèves internes ;
- le soutien aux membres du personnel de l'internat en cas de problèmes ou de difficultés ;
- la supervision du travail des membres de l'équipe éducative en veillant au respect des règles de fonctionnement fixées .

Assurer la gestion des infrastructures propres à l'internat en :

- collaborant avec l'économiste, le chef et le personnel de la cuisine pour assurer un service de qualité ;
- veillant à un bon usage des lieux et du matériel tant au niveau des jeunes que de leurs éducateurs.

Assurer la gestion financière des internats par :

- la préparation des budgets de fonctionnement et des demandes d'investissements qui sont présentés à l'OA, avec l'aide de l'Économiste général ;
- la responsabilité ordinaire de l'internat ;
- la gestion des budgets et dépenses propres aux internats.

Assurer la direction et la gestion des élèves internes :

Au niveau pédagogique

- l'admission des élèves internes en collaboration avec les directeurs des établissements ;
- l'organisation et le suivi de la collaboration entre les enseignants et les éducateurs des internats dans le souci du meilleur suivi pédagogique des élèves internes.

Au niveau gestion de l'internat

- l'organisation et la gestion de la vérification des présences et des absences d'élèves internes durant les temps d'internat ;
- l'organisation et l'inscription des élèves internes ;
- l'attribution des implantations ;
- l'élaboration des horaires de l'internat ;
- la coordination de la prise en charge des problèmes de santé physique et de mal-être des élèves durant les temps d'internat (déclaration d'accident, contact avec les familles...);
- la gestion des plaintes des élèves internes et des parents en cas de difficultés éducatives ou disciplinaires avec un éducateur de l'internat.

Au niveau disciplinaire

- la rencontre avec les élèves internes pour les problèmes éducatifs ou disciplinaires durant les temps d'internat ;
- la rencontre avec les parents pour les mêmes questions ;
- la prise des sanctions mineures ou moyennes à l'égard des élèves internes.
- l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat (en concertation avec les directeurs des établissements).